

Loiret → Le fait du jour

Code régisseur

Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre définit les conditions d'obtention de la carte du combattant. Carte qui donne accès à des avantages fiscaux.

Un chiffre

47.600 combattants loirétains ont perdu la vie sur les champs de bataille lors de la Première Guerre mondiale, selon Christiane Lucotte.

Passeur d'histoire

En novembre, les Archives départementales invitent le public à comprendre la Première Guerre mondiale via des expositions, des conférences... Voir sur www.archives-loiret.com.

11 NOVEMBRE ■ Un rapport du sénateur UMP Marini s'attaque aux droits fiscaux des anciens combattants

Leurs avantages s'étiolent à petit feu

Trois dispositifs fiscaux sont remis en cause dans ce rapport, en vue d'une rationalisation des dépenses fiscales engagées au profit des anciens combattants.

Arnaud Charrier
arnaudcharrier.larep@gmail.com

Aujourd'hui, 11 Novembre, c'est l'occasion de rendre hommage à tous les soldats qui ont servi leur pays. Les anciens combattants seront présents lors des cérémonies organisées dans le Loiret. Ils devraient toutefois avoir la tête ailleurs. Pour cause. À compter du 1^{er} juillet 2015, leurs avantages fiscaux pourraient être revus à la baisse. C'est en tout cas ce que préconise le rapport du sénateur UMP de l'Oise, Philippe Marini, intitulé « La dépense fiscale en faveur des anciens combattants, une évolution à maîtriser ».

Plus de 566 M€ en 2013

De 566 millions d'euros en 2013, les dépenses fiscales pour les anciens combattants pourraient s'élever à 776 millions à l'horizon 2018. Sauf qu'avec la crise, l'heure est aux économies. D'où une ponction sur certains avantages, définie dans ce texte. À commencer par la **demi-part supplémentaire pour les titulaires de la carte du combattant âgés de plus de 75 ans**, accordée pour le calcul de leur impôt sur le revenu, et qui reviendrait de plus en plus cher à l'État, au regard de la hausse du nombre d'anciens combattants d'Algérie qui atteignent cet âge (656.000 en 2013 contre 399.000 en 2007) et du plafond (2.997 euros contre 1.500 pour les charges familiales classiques).

Une mesure qui suscite l'inquiétude chez Marcel Mallet, secrétaire départemental de la



RÉVOLTE. Les associations d'anciens combattants s'insurgent contre cette proposition de réduire leurs avantages. PHOTO PASCAL PROUST

Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca 45) et président de l'Union départementale des associations d'anciens combattants (Udac 45). « Certes, beaucoup d'anciens combattants atteignent aujourd'hui les 75 ans. Sauf qu'en parallèle, beaucoup d'entre eux décèdent également. Le rapport doit s'équilibrer. À mon avis, il n'y a pas de surcoût ».

Une réflexion corroborée par l'exonération d'impôt sur le revenu de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens harkis, en baisse depuis plusieurs années (2.014.000 bénéficiaires en 2012 contre 2.287.000 en 2007). Le dispositif n'aurait plus d'intérêt à être distribué.

Pas plus que la **déduction du revenu imposable des cotisations versées en vue de la retraite mutualiste du combattant**. Un système de rente par capitalisation déductible du revenu si le montant de rente acquise ne dépasse pas 1.741 euros par an, et lui-même exonéré. Là encore, la baisse du nombre de bénéficiaires (169.200 personnes) pourrait être préjudiciable à sa survie.

« Un rapport orienté »

Le rapport Marini propose donc d'ouvrir une réflexion sur la structure actuelle des avantages fiscaux. Selon le magazine *L'Essor de la gendarmerie nationale* de septembre dernier, deux points seraient à l'étude : l'opportunité de remettre au goût du jour ces mesures « créées il y a longtemps » et qui ne prendraient pas en compte « l'espérance de vie accrue » des anciens combattants ; la possibilité de procéder à un

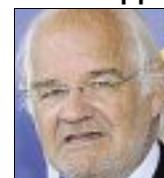
« rééquilibrage de la reconnaissance de la Nation selon les sacrifices réellement consentis ».

Autant de changements qui « font peur » à Marcel Mallet. « Ce ne sont pas les premières attaques que nous subissons. Par le passé, de nombreux écrits sur le sujet sont passés dans les mains des parlementaires avant d'être enterrés... puis de ressurgir. Aujourd'hui, nous dénonçons un rapport orienté qui vient nous mettre à mal ».

Au niveau national, la Fnaca a décidé d'interpeller les autorités pour faire valoir ses droits. Idem pour l'Amicale des anciens des commandos de chasse gendarmerie en Algérie, qui invite ses membres à prendre contact avec leurs parlementaires. L'Orléanais André Cauquelin, vice-président de l'Amicale, a déjà écrit à Éric Doligé et Jean-Pierre Sueur, sénateurs. Une nouvelle bataille débute. ■

→ À VOTRE AVIS

Que pensez-vous de ce rapport ?



ÉRIC DOLIGÉ

Sénateur UMP du Loiret

« J'ai reçu le rapport mais n'ai pas encore pris le temps de le lire. Je pense que ce texte ne devrait pas porter à conséquences. Au départ, le sénateur Philippe Marini cherche à étudier toutes les pistes de niches fiscales et à identifier celles à supprimer. Il est peu probable que les sujets qui touchent aux anciens combattants soient remis en cause. J'imagine que cela ne devrait pas aller plus loin ».



JEAN-PIERRE SUEUR

Sénateur PS du Loiret

« Je ne partage pas les conclusions du rapport du sénateur Marini. À mon sens, il y a bien d'autres économies à faire que sur les droits acquis par les anciens combattants. Ces derniers se sont battus pour défendre nos libertés et y ont parfois laissé leur peau. Ce n'est que justice que de leur donner droit à des indemnités, marque de notre reconnaissance et compensation légitime de leurs efforts. Nous devons respecter les droits qu'ils ont obtenus ».

Les monuments aux morts, véritables témoins de la grande Histoire

Témoins des combats de la Première Guerre mondiale, les monuments aux morts de la Grande Guerre dans le Loiret sont le sujet d'étude du dernier ouvrage éponyme de Christiane Lucotte, agrégée d'histoire et professeur d'histoire à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) d'Orléans. Entretien.

■ **Comment vous est venue l'idée de ce livre ?** Cela fait près de dix ans que je travaille sur ce livre. La Société archéologique et historique de l'Orléanais (Saho) m'a amené à affiner mes recherches sur le Loiret. Les monuments aux morts sont des documents très faciles à étudier. J'ai

souhaité éduquer les enseignants à travailler ce pan de l'histoire avec les enfants.

■ **De quelle manière est constitué votre ouvrage ?** Je m'attache à présenter une étude historique des conditions dans lesquelles ces monuments aux morts ont été construits dans le Loiret et pourquoi. Je mène ensuite une analyse et une typologie de ces monuments, tout en faisant un focus sur deux sculpteurs locaux célèbres : Charles Desvergues et Charles Malfray. Enfin, je procède à une étude détaillée de trois monuments significatifs du département : les monuments aux morts de Saint-Jean-



AUTEUR. Christiane Lucotte.

de-Braye, Gien et Orléans. Il faut absolument réhabiliter ce genre de monument.

■ **Y a-t-il des spécificités dans le Loiret ?** Une commune ne dispose pas de monument aux morts (elle préfère taire son nom, ndlr). Sinon on en compte environ un par commune. En revanche, le Loiret ne compte que 10 % de monuments érigés avec une statue à l'effigie des Poilus (30 % en moyenne au national).

■ **Quelle place ces monuments ont-ils pris dans l'Histoire ?** Près de 47.600 Loirétains ont perdu la vie pendant 1914-1918. Un cinquième des hommes ne sont pas revenus. De plus, le rapa-

trierement des corps ne s'est fait qu'à partir de 1922. Par conséquent, la population a voulu ériger des monuments, sorte de tombeau vide où elles pouvaient faire leur deuil. Elle donnait entre 30 et 50 % de la somme lors des souscriptions publiques pour la construction de ces structures. Ces monuments sont le fruit d'un grand élan de volonté, de souvenir, mais aussi d'oubli. ■

→ **Pratique.** *Les Monuments aux morts de la Grande Guerre dans le Loiret* (éditions Société archéologique et historique de l'Orléanais) est disponible au prix de 12 euros à la librairie Passion Culture et à la Librairie nouvelle d'Orléans.